

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 OCTOBRE 2013

Présents : VUILLAUME Christian, MUTIAUX Jean-Jacques, GUYOT Philippe, HEINIS Isabelle, RIZZI Gabrielle, NICOD Patrick, SAILLARD André

Excusés : MAIGROT Alain, MACLE Laurent

Absents : GUIGNERET Franck

Date de convocation : 19 septembre 2013

Secrétaire de séance : MUTIAUX Jean-Jacques

1. Construction d'un hangar communal : point sur le projet

A l'heure actuelle le projet est dans une phase d'étude. Il faut avant tout évaluer les besoins des personnes intéressées. La question de la possibilité de construire sur cette zone est soulevée. Cela ne devrait pas poser de problème puisque la ZPPAUP autorise la construction de type agricole dans cette zone.

2. Cimetière : aménagement et projet de règlement

Les deux sapins situés à proximité du futur columbarium ont été coupés après avis des experts de l'ONF. En effet, ces arbres présentaient un danger, vu leur état (champignons et tronc creux). Toutefois, le maire tient à préciser qu'il n'a jamais été question de couper les pins situés côté ouest. Les arbres abattus pourraient être remplacés par des cyprès.

De plus, actuellement la commune ne dispose pas de règlement pour son cimetière, ce qui ne permet pas de relever les tombes laissées à l'abandon.

Après lecture du projet de règlement pour le cimetière, enrichi de quelques amendements, le conseil valide à l'unanimité le règlement. Désormais, le prix des concessions est fixé à 75€ pour une concession simple et à 150€ pour une concession double. Les prix seront les mêmes pour les cases du jardin du souvenir. Ces tarifs sont validés à l'unanimité par le conseil et entrent en application à compter du 15 octobre 2013.

Pour les personnes qui ont réservé des concessions avant l'entrée en application de ce règlement, elles pourront passer en mairie à compter de début novembre pour mettre à jour les documents. A compter de ce jour toute réservation de concession sera effective après la signature conjointe du maire et du concessionnaire signataire du contrat.

3. Eau : projet de rénovation de la station de pompage

Il est nécessaire de rénover la station de pompage qui date des années 1970 et qui nécessite quelques améliorations techniques.

Il faut prévoir un système de filtration performant et la rénovation des canalisations ce qui nécessite des travaux d'investissement relativement importants. Ceux-ci seront repoussés de quelques mois.

4. Libération des logements communaux

Adrien Guette locataire à la Cure quitte son logement le 17 octobre prochain. Avant de le remettre en location, il faut peut-être prévoir quelques travaux de rénovation.

Les locataires du logement situé sous la mairie ont émis le souhait de partir. Toutefois à ce jour aucun courrier dans ce sens n'a été transmis à la mairie.

5. Forêt : affouage 2013/2014

Le conseil valide à l'unanimité la proposition de l'ONF concernant les parcelles de bois mises en vente pour 2014.

6. Voirie avenant au marché de voirie

Afin de répondre aux besoins des communes et de la communauté de communes, il convient de créer un nouveau prix au marché de travaux signé en 2012 avec l'entreprise SJE. Le conseil valide à l'unanimité la proposition d'avenant au marché qui prévoit la création d'un prix pour le tricouche.

7. Frais de fonctionnement de la garderie de Voiteur

Quatre enfants ont été présents à la garderie de l'école publique de Voiteur. Le coût par enfant est de 214,34€. Le coût total pour la commune est de 857,36€. Le conseil accepte à l'unanimité de régler ces frais de fonctionnement.

8. Plus Beaux Villages de France : compte rendu de la visite d'expertise

La visite de l'expert a eu lieu le 14 septembre dernier. Dans un premier temps, celui-ci a visité seul le village. Ensuite une longue discussion en mairie s'est poursuivie par une visite guidée du village.

Cette rencontre a été l'occasion d'aborder les difficultés rencontrées par les communes dans le domaine de l'urbanisme.

A priori la commune devrait conserver son label mais la réponse officielle n'a pas encore été transmise à la commune.

9. Office de tourisme de pôle : point sur les statuts

L'office de tourisme des Coteaux de la Haute Seille va disparaître pour devenir l'office de tourisme de pôle du pays lédonnien. Il regroupera les communautés de communes de Bresse Revermont, Sud Revermont, ECLA et les Coteaux de la Haute Seille. Le siège de cet office de tourisme sera à Lons mais il disposera d'antennes. La question qui se pose actuellement est de savoir où seront ces antennes et de quels moyens elles disposeront. L'association créée par la fusion des offices de tourisme actuels serait sous la tutelle du pays lédonnien. Les communautés de communes seront représentées par deux élus. Les salariés actuels des offices de tourisme conserveront leurs emplois toutefois, ils risquent de devoir être mobiles et de se spécialiser.

Ce projet qui doit se concrétiser en février ou mars 2014 a pour objectif de développer le tourisme de façon plus globale sur le pays lédonnien.

10. Concours des Petites Cités Comtoises de Caractère

La finale régionale de vision d'artistes, qui a rassemblé une cinquantaine de personnes, a eu lieu le 25 septembre dernier. Elle a été précédée d'une exposition d'environ 25 œuvres réalisées par les lauréats des concours de vision d'artiste des autres communes.

Cette journée a été l'occasion d'accueillir d'autres représentants des Petites Cités Comtoises de Caractère et d'avoir un échange intéressant sur le patrimoine de Château-Chalon.

11. Subvention manifestation : comité d'animation de Frontenay

Le 25 août dernier, dans le cadre de la manifestation « Jazz à Frontenay », le comité d'animation de Frontenay a organisé un concert sur les terrasses du Puits Saint Pierre. Le conseil décide (une voix contre) de leur attribuer une subvention de 110€ afin de soutenir cette manifestation.

12. Repas de la commune

Il aura lieu le lundi 11 novembre après la cérémonie commémorative, dans la salle du foyer rural. Mme Heinis se charge de contacter les traiteurs pour leur demander des devis.

13. Livret d'accueil

Le livret a été distribué à chacun des conseillers afin que ceux-ci puissent le lire et transmettre leurs observations en mairie. Sa sortie est prévue d'ici quelques semaines.

Questions diverses

- Plaque de rue : les dernières plaques seront posées dès que la visserie nécessaire aura été livrée

- Volet de l'école : il faut prévoir de refaire les volets de l'école. Il faut prévoir également de réparer la fuite sur le toit de l'école.

- Demande de branchement : Monsieur Cabut a déposé une demande pour se raccorder au réseau d'eau communal au niveau de chez M. Daumard, dans la rue du Chaumois. Il prendrait en charge les frais de raccordement et les frais de création de la conduite jusqu'aux parcelles AC 515 et AC 518 où est situé son jardin.

Sur le principe, le conseil est d'accord.

Toutefois M. Cabut devra préciser le tracer de la conduite. Le compteur sera situé juste après la prise d'eau et sera fourni par la commune. Les travaux de raccordement seront réalisés par un professionnel en tenant compte de la réglementation dans le domaine. La question de l'entretien de la conduite est soulevée car celle-ci passerait sur le domaine communal et sur les propriétés de l'association foncière.

- Demande de location de la parcelle AB 240 : le conseil décide de lancer un appel d'offre (1 voix contre, 1 abstention, 5 pour) pour la mise en location de cette parcelle située au sein du village.

La séance est levée à 22h15